

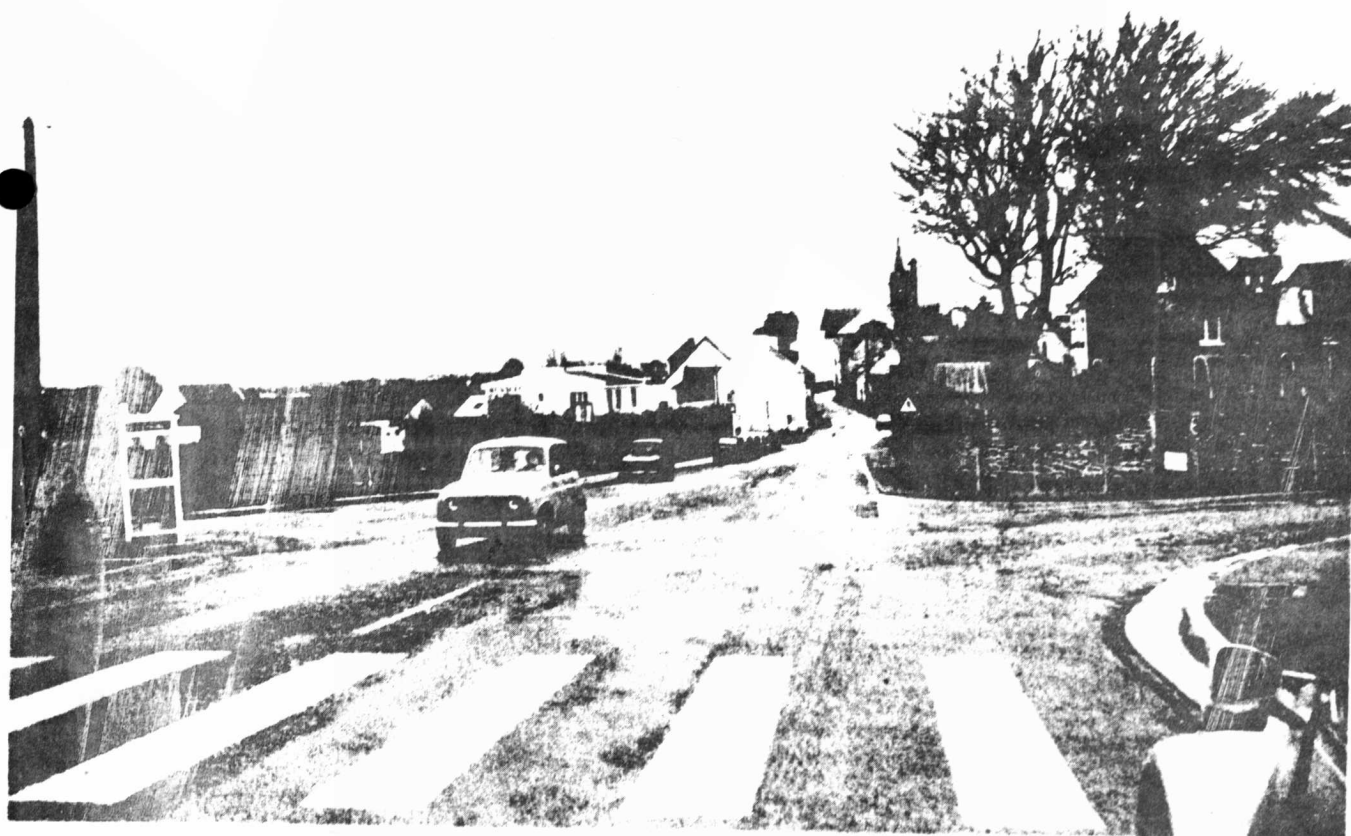
VIVRE A PLOUZANE

BULLETIN

Décembre 81

MUNICIPAL

N° 19



AMENAGER LE BOURG

LES VOEUX DE MONSIEUR LE MAIRE

LA Z.A.C. de CASTEL-NEVEZ se dote actuellement d'un vrai centre de vie. Le travail de préparation a été long mais, aujourd'hui, les travaux commencent et, très vite, vers juin prochain, le centre commercial ouvrira ses portes, alors que les immeubles de petits locatifs sortiront de terre, formant ainsi un ensemble urbain indispensable à l'équilibre de notre vie communale.

AU BOURG, après avoir étudié toutes les solutions envisageables, le Conseil Municipal vient de décider à l'unanimité de créer un secteur commercial à l'intérieur d'une Zone d'Aménagement Concerté, comprenant 1000 m² commerciaux, 28 logements, et 12 maisons individuelles.

Ainsi, voit-on aujourd'hui que, grâce aux décisions antérieures, le bourg va pouvoir "redémarrer".

- circulation,
- stationnement,
- organisation d'un urbanisme de qualité,
- développement,

voici, devant nous, une perspective sérieuse.

Après l'utilité publique, les avis favorables de la Commune, de la C.U.B., de l'Équipement, du Préfet, notre projet "bourg" peut se concrétiser. En effet, le Tribunal Administratif de Rennes, par son jugement du 8 juillet 1981, a autorisé la Communauté Urbaine à commencer les travaux en refusant le sursis à exécution demandé par la Société Civile Immobilière propriétaire d'une partie des terrains concernés par l'opération.

Le Centre Social pour la fin de cette année ? Les travaux commencent le mois prochain. Encore quelque temps et notre vieux bourg trouvera un véritable essor pour le bien de tous.

LA TRINITE : Après une période de stabilité, La Trinité connaît actuellement un certain chambardement.

Le Foyer Laïque se termine, le C.E.S. en dur va commencer, puis, sur le même terrain, au cours du premier semestre, le centre social de La Trinité. Nous savons que le Conseil Municipal vient d'approuver la construction du 3ème gymnase près du nouveau C.E.S., également sur cette grande réserve foncière de 44 000 m² que nous avons achetée il y a maintenant 2 ans.

Après le centre commercial, la cantine de l'École Publique, nous voyons bien aussi que La Trinité se structure et que ce n'est pas au hasard que se construit notre avenir commun.

Je n'évoquerai pas plus nos soucis et nos espérances, tant les sujets sont variés et importants.

Si les vœux d'un Maire et de son Conseil Municipal s'expriment toute l'année à travers les décisions qu'ils prennent, sur le plan personnel, ils n'ont pas toujours le temps qu'il faudrait pour s'adresser à chacune et chacun d'entre vous. C'est pourquoi, aujourd'hui, en ce début d'année, moment privilégié, nous vous souhaitons :

UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 1982.

Le Maire et votre Conseil Municipal.



LISTE DES ACTIONS

- Action 1 Percement d'une voie entre la route de Locmaria-Plouzané et la route de La Trinité
- Action 2 Création de logements et de locaux commerciaux autour du Parking Sud
- Action 3 Aménagement de la place de la Poste et de ses alentours
- Action 4 Réhabilitation de l'ancienne poste
- Action 5 Aménagement des voies qui bordent l'enclos paroissial
- Action 6 Réhabilitation du Presbytère
- Action 7 Démolition de l'ancienne mairie et création d'un espace vert
- Action 8 Création d'un cimetière
- Action 9 Réhabilitation de la salle municipale
- Action 10 Reprofilage de la voirie vers la route de Locmaria Plouzané.

AMENAGEMENT DU BOURG

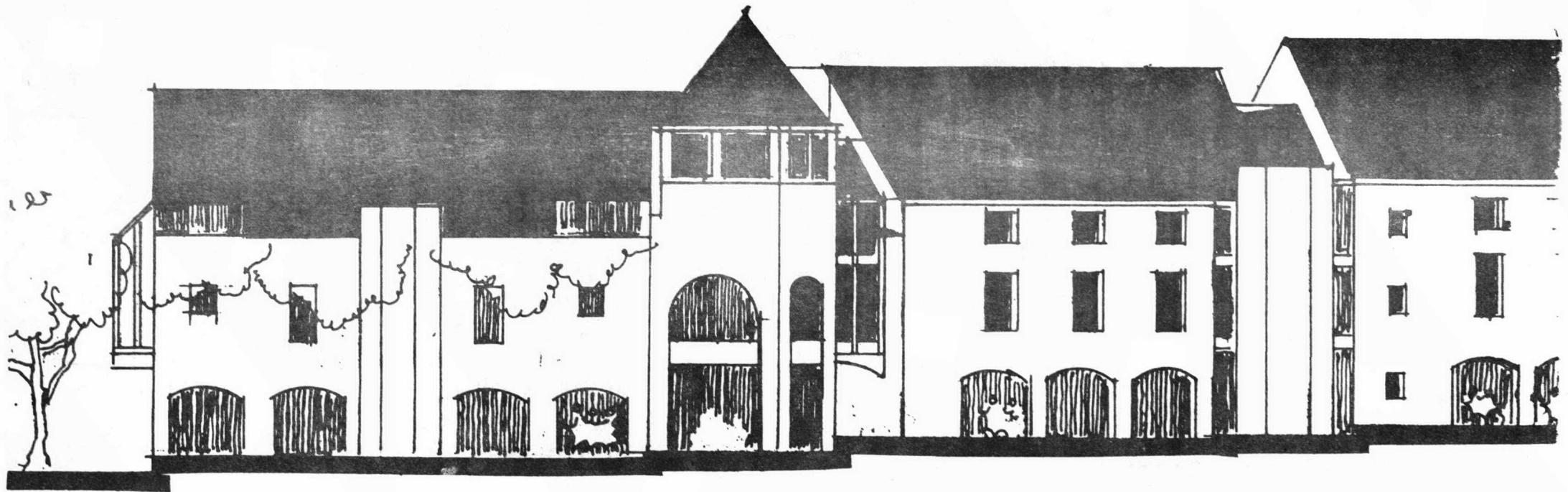
CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE

Délibération du Conseil Municipal du 18 Décembre 1981. Proposition adoptée à l'unanimité.

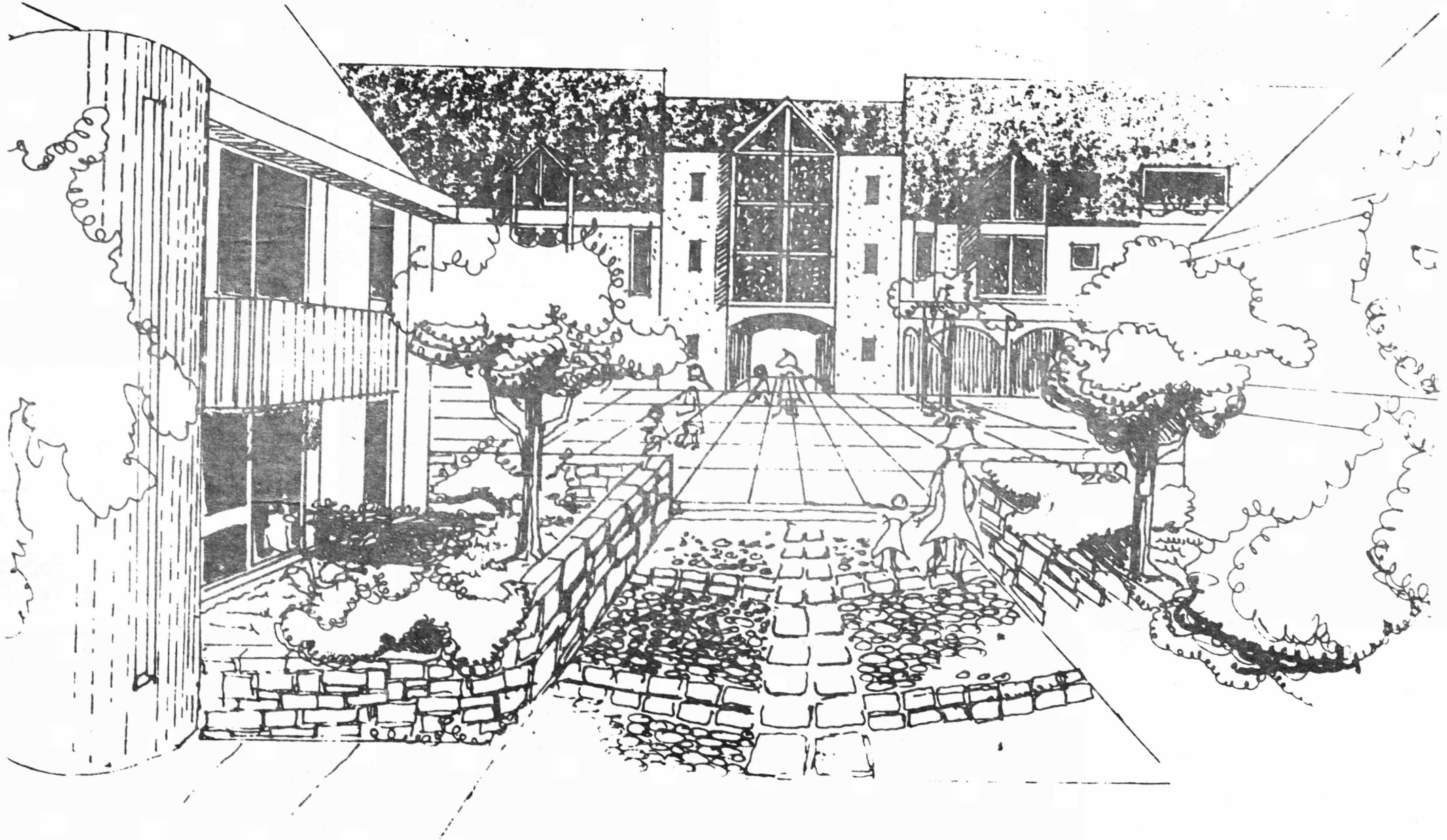
1000 m² de commerces avec réserve

28 logements

12 pavillons.

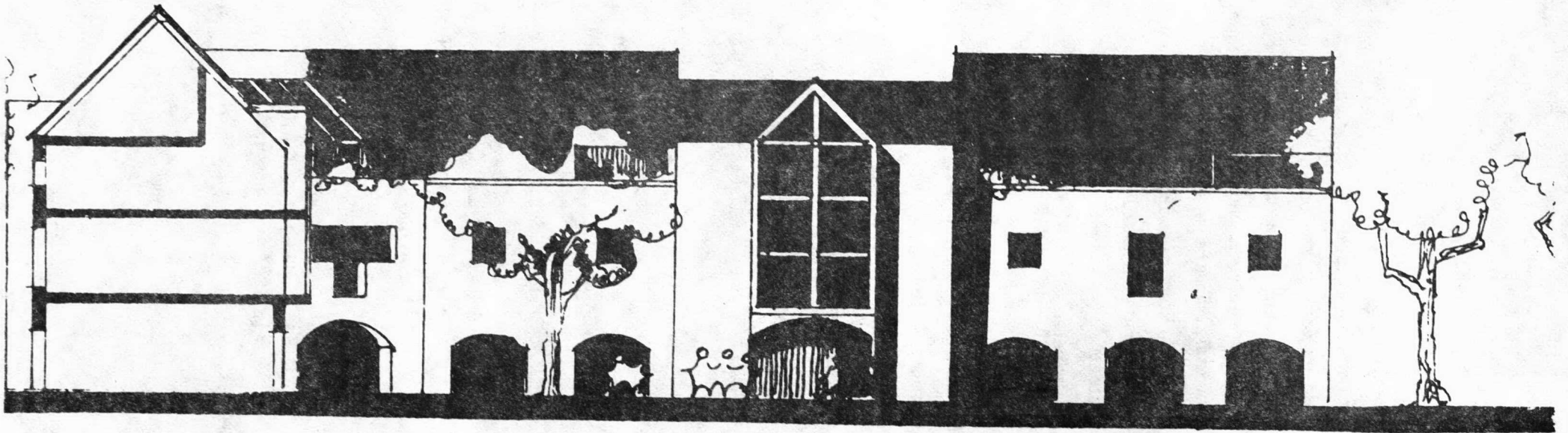


AMENAGEMENT DU BOURG



REALISATION 82-83

Une idée de l'architecture du futur centre commercial du Bourq



EUN TAMMIG POZ BREZONEG

Enam dare eur bloaz trémenet forz buhan. Kalz traou nevez zeuz debunadeg dindan om daoulagad. Souezet éo peb hini gwelout ar bloavezh oh échui.

Kalz ez éom obeza kontan en trefurmadur ha zigas breman ha gouarnamant tu kleiz. Ma zeus unan bennag na beut ked degememer skian-prenet, red éo kompren ar bloavéziou diez trémenet evel-kent ni a zo. Kenderc'het d'héos gwelaen doare buhez e evit en droukaniz, an dra se vez envet unaniez. Red éo béza kengred gand ar re goz ag ar re yaouank. Fors penaoz har bro euz gounezet en trech bras, hini ar gwirinezh.

Kared réson e Plouzané evel e leh all c'hwez an avel deuz ar gouzañv et barz kemen kostez.

An digreizenna d'léal kredin meran ar kuman gand muorc'h frankiz, muorc'h hoaz kiriegezh.

Peogwir e stert ez éo eun abeg kdreñvog da gregi e barz ar kuden, soñjal penaoz frankiz peb hini et zo lezen gand frankiz an oll.

Bezom tost tré euz ar bloavezh nevez, ar huzulerien ama a greiz kalon d'eorh tout Plouzaniz YEHED MAD DA BED HINI HA CHANZ VAD D'AN OLL.

Fanch QUENET

BISIGOU HALEG

*Bisigou gwenn an halegenn
O tishilhañ gant an aezhenn
Erc'h dumek o nijal skañv
Dreist ar prad, dreist ar porzh
Us d'an ti, el liorz.
Skañvoc'h eget erc'h goañv
Malzennou gwenn
O tiskenn
Goustad, a-led war an douar
Ur gwiskad tanav erc'h klouar
Pok Mezheven
D'ar glenn.*

ANGELA DUVAL

"Kan an douar"

UN PETIT COUPLET DE BRETON

Encore une année qui est passée très vite et beaucoup d'évènements ont défilé sous nos yeux. Chacun est étonné de voir la fin de l'année.

Nous sommes nombreux à avoir souhaité les transformations auxquelles nous assistons avec le gouvernement de gauche.

Si quelques-uns ne semblent pas accepter l'expérience en cours, qu'ils comprennent que, durant de nombreuses années, nous avons connu la même situation. Néanmoins, nous sommes convaincus de l'amélioration des conditions de vie des plus défavorisés. Cela s'appelle la solidarité. Il faut être solidaire envers nos anciens et nos jeunes. Quoi qu'il en soit, notre pays a connu une grande victoire, celle de la démocratie. Nous souhaitons qu'à Plouzané, comme ailleurs, le vent de la tolérance souffle très fort et dans toutes les directions.

La décentralisation va nous permettre de gérer notre commune avec plus de moyens, plus de liberté et plus de responsabilités.

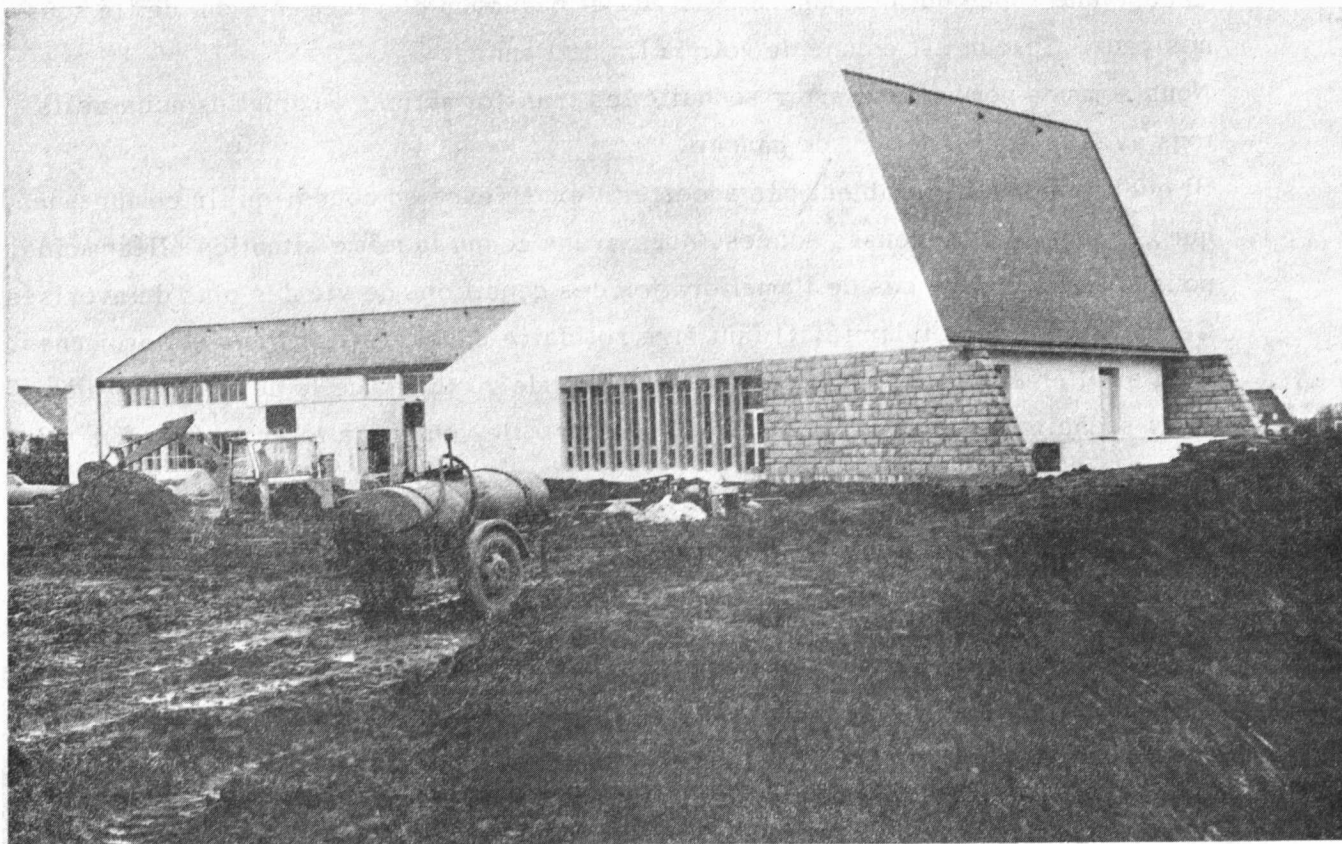
C'est parce que c'est difficile qu'il faut s'atteler au problème en sachant que la liberté de chacun est limitée à la liberté de tous.

Nous voilà tout près de la nouvelle année, les élus vous souhaitent de tout coeur à vous tous Plouzanéens, BONNE SANTE A CHACUN ET BONNE CHANCE A TOUS.

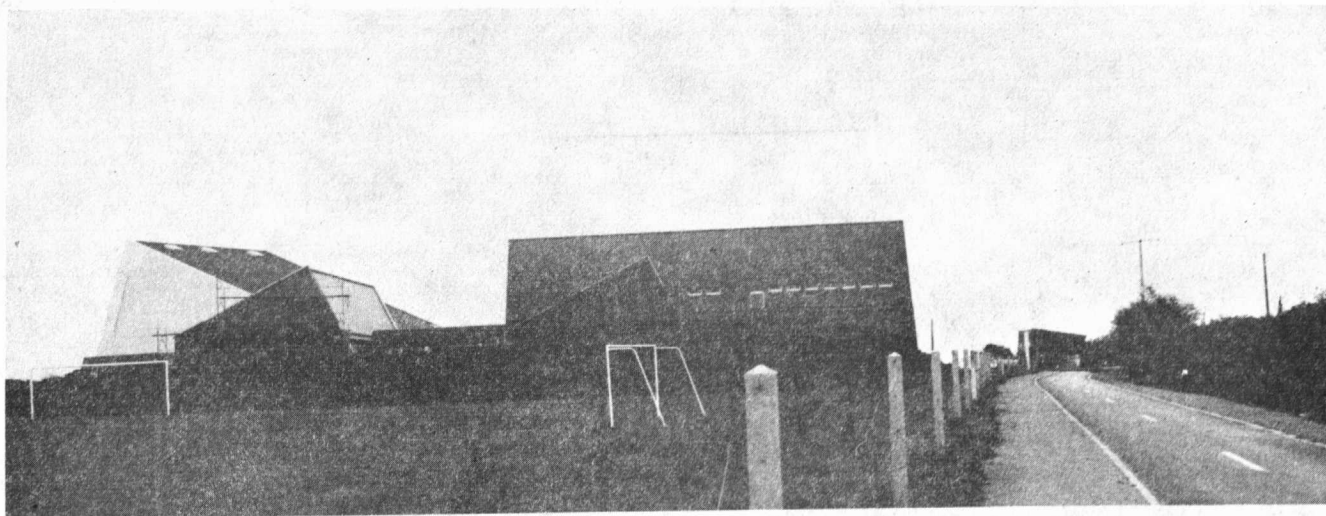
François QUENET.

- LE FOYER LAIQUE MUNICIPAL -

Les travaux seront terminés courant Janvier



Les travaux de terrassement pour le parking.



Vue du Foyer de la piste cyclable.

LE PERSONNEL COMMUNAL

Le prochain recensement général qui aura lieu en mars 1982 devrait faire apparaître une population avoisinant les 10 000 habitants dans la commune. En 1971, celle-ci était de 3 006 habitants.

Le développement de la commune a donc été très rapide ces 10 dernières années; cela implique une adaptation des services municipaux. En effet, la gestion d'une collectivité de 3 000 habitants diffère énormément de celle à laquelle nous avons à faire face aujourd'hui.

La structuration des services est nécessaire; ceux-ci sont dirigés et coordonnés par Monsieur Paul LAREUR, secrétaire général, sous l'autorité du Maire.

Les différents services comprennent 46 personnes :

MAIRIE : 7 employés

- Secrétariat général
- Service Comptabilité, Gestion Caisse des Ecoles
- Service Administratif,
- Service du Personnel.

ENTRETIEN : 9 employés

Service chargé de l'entretien des locaux communaux, terrains de sports, espaces verts, etc....

PERSONNEL DES ECOLES (femmes de service, aides maternelles)

15 employées à temps complet
9 employées à temps partiel

ACCOMPAGNATRICES DE CAR SCOLAIRE :

3 employées à temps partiel

PERSONNEL DE CANTINE (cuisinières)

3 employées. Celles-ci sont rémunérées par la Caisse des Ecoles.

A noter que le personnel de voirie ne dépend pas de la Commune mais de la Communauté Urbaine de Brest.

Le développement du service communal a nécessité la mise en place d'un Comité d'Hygiène et de Sécurité, composé de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants (dont la moitié représentant le personnel). Celui-ci est consulté sur tous les problèmes d'hygiène et de sécurité du travail, les conditions matérielles dans lesquelles travaillent les ouvriers et les employés, l'état des ateliers et chantiers, etc....

...../.....

LES FRAIS DE PERSONNEL

La rémunération du personnel ainsi que les charges sont inscrites au budget de fonctionnement de la commune.

Cette dépense est de 2 780 000 F pour l'année 1981, ce qui représente 36 % du budget. Ce chiffre se situe dans la moyenne régionale.

VERS UNE INFORMATISATION ?

Les services de mairie devront sans doute prochainement s'adapter à une nouvelle technique : l'informatique.

En effet, si toutes les grandes villes sont aujourd'hui informatisées, l'on voit également les petits ordinateurs rentrer dans les villes moyennes. Le département de l'Hérault est en tête dans ce domaine.

Devant l'évolution rapide de la commune et à l'heure de la décentralisation et de la réforme des collectivités locales, l'informatique peut être l'instrument efficace pour une bonne gestion financière et fiscale, ainsi qu'un outil permettant d'améliorer le service public.

Louis CANN

AVIS DIVERS

RECRUTEMENT D'UN SURVEILLANT DE TRAVAUX

La Commune recrutera sur concours, début 82, un surveillant de travaux. Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature en mairie.

APPELS D'OFFRES

Un appel d'offres est diffusé dans la presse lors des gros travaux réalisés par la commune. Ces annonces échappent parfois à certains artisans de la commune. Aussi, nous demandons à ceux qui souhaitent être prévenus individuellement de le signaler en mairie.

RECENSEMENT DE LA 1ère TRANCHE DE LA CLASSE 84

Les jeunes gens nés entre le 1er janvier et le 31 mars 1964, doivent se faire recenser avant le 31 Janvier 82, en se présentant à la mairie, munis du livret de famille de leurs parents.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
DANS LA COMMUNAUTE URBAINE DE BREST

*par Monsieur Yvon LUCAS, vice-président de la C.U.B. chargé de l'enseignement
et Conseiller Municipal de Plouzané.*

A la demande de Monsieur le Recteur de l'Académie de Rennes, le Conseil de la Communauté Urbaine de Brest vient de voter une délibération définissant ses besoins et son orientation concernant la scolarité du second degré. Dans le cadre de la nouvelle politique gouvernementale en matière d'éducation, j'ai tenu à souligner l'esprit de dialogue qui tranche avec le simulacre de concertation qui existait jusqu'à présent. Le changement cependant ne se manifeste pas seulement à ce niveau, mais il se traduit concrètement par la volonté de donner à l'éducation redevenue nationale (notons le au passage) la place qui lui revient.

Le collectif budgétaire mis en place à l'occasion de la dernière rentrée et le vote tout récent du budget de l'éducation 82 en sont la meilleure preuve.

Certes, tout n'a pas été parfait et tout ne sera pas parfait, mais un grand pas a été franchi ; nous avons renversé la tendance. La politique de Monsieur BEULLAC ne visait qu'à un démantèlement du service public d'éducation (le rapport LONGUET en apportait la preuve), et les mesures de redéploiement mises en place conduisaient rapidement à l'asphyxie dans certains domaines, je pense en particulier aux secteurs ruraux.

On a parlé de mauvaise rentrée 81 et c'est vrai que beaucoup de bavures se sont produites mais à qui la responsabilité ! Et quelle rentrée aurions-nous vécu sans la mise en place du collectif budgétaire qui, je le répète, s'il n'a pas réglé tous les problèmes, a du moins le mérite d'avoir permis de faire face aux situations les plus délicates ! Une rentrée scolaire, ne l'oublions pas, se prépare un an à l'avance, et je pense que, compte tenu de la situation en juin, du peu de temps disponible pour faire face, et aussi, n'ayons pas peur de le dire, de la mauvaise volonté de certains hauts fonctionnaires toujours en place au ministère, la rentrée ne s'est pas trop mal passée.

Nous jugerons cependant le nouveau ministre de l'Education sur la rentrée 82, mais je dois déjà dire que le budget, s'il ne permet pas de résoudre tous les problèmes, manifeste cependant une volonté évidente de les prendre en compte. La création de 17 000 emplois et l'augmentation de 30 % du budget de fonctionnement des établissements en est la meilleure garantie. Nous pourrions maintenant commencer à disposer de crédits d'enseignement et ne plus nous contenter de chauffer les établissements.

En matière d'investissement, le budget alloué à la région Bretagne passe de 68 à 111 millions de francs, soit une augmentation de 63 % : effort significatif me semble-t-il.

Certes là non plus, tous les problèmes ne pourront être immédiatement résolus, le retard en matière de construction et de maintenance étant tellement criant !

...../.....

S'agissant de la Communauté Urbaine, nous espérons que le Conseil Régional et Monsieur le Préfet de Région feront leurs assurances que nous a données Monsieur le Recteur concernant tant l'augmentation des capacités d'accueil de PLOUZANE et de PLOUGASTEL que la construction en dur d'ateliers au lycée technique de Kérichen.

Restent deux problèmes essentiels : la construction d'un collège à GUIPAVAS et d'un nouveau L.E.P. dans l'agglomération brestoise.

Concernant GUIPAVAS, notons qu'un progrès considérable a été réalisé. En effet, le précédent Recteur n'avait pas, malgré ses promesses, inscrit ce collège à son projet de carte scolaire (horizon 90). Le nouveau Recteur et Monsieur le Préfet nous assurent qu'ils proposeront non seulement son inscription immédiate à la carte scolaire mais sa programmation dès 83. Il va de soi cependant qu'avec les parents d'élèves nous ferons tout pour que soit programmée une première tranche en 1982. Le concours d'architecte que nous avons lancé est d'ailleurs entré dans sa dernière phase. Le 4 Novembre, en présence de trois représentants des parents d'élèves de Guipavas, une commission que je présidais a retenu deux projets, et nous avons immédiatement pris contact avec les deux architectes retenus en leur notifiant que le projet définitif devait être terminé à la mi-décembre.

S'agissant de l'enseignement technique, nous avons toujours dit que la première chose que nous réclamions était la construction d'ateliers en dur à Kérichen. Ce projet étant en bonne voie, nous allons maintenant préparer le projet suivant : la construction d'un nouveau L.E.P. dans l'agglomération brestoise. A cet effet, plusieurs réunions auront lieu prochainement : l'une touchant l'implantation réunira les maires des communes intéressées par ce projet, les autres les diverses personnes concernées par la structure pédagogique ; elles seront la suite logique des réunions que nous avons déjà organisées sur l'avenir de l'enseignement technique.

LE DEUXIEME COLLEGE DE PLOUZANE :

La carte scolaire préparée par le précédent Recteur ne faisait aucune mention de l'inscription d'un deuxième collège à PLOUZANE. Le nouveau Recteur d'Académie, non seulement nous a promis d'inscrire ce collège à la carte scolaire, mais a proposé la programmation pour la rentrée 1982 des constructions nécessaires pour faire face à l'augmentation des effectifs, à savoir : une salle polyvalente, un atelier et des salles de sciences. Cette programmation s'inscrit dans un plan d'ensemble qui, compte tenu des locaux existants, permettra à moyen terme de terminer le 2ème collège prévu pour 400 élèves.

Je terminerai par deux options du budget 82 qui me paraissent particulièrement importantes :

la première concerne la volonté manifestée par le ministère de favoriser par un effort important l'enseignement des enfants en difficulté ; la création des zones d'enseignement prioritaires est à cet égard une très bonne chose et il faut poursuivre dans cette voie.

.../....

Le deuxième concerne le budget de l'enseignement privé en augmentation de 22 % alors que celui de l'enseignement public ne progresse que de 17 %. On nous explique cette différence par le fait que l'on doit respecter la loi, mais alors je dis que, si la loi est respectée en ce qui concerne l'enseignement privé, elle doit l'être à plus forte raison s'agissant de l'enseignement public, ce qui implique bien sûr dans un premier temps que tous les enseignements obligatoires y soient assurés dès la rentrée.

Pour nous cependant ceci ne saurait être qu'une étape et nous pensons que la seule façon de régler ce problème est d'aboutir rapidement à un grand service public, laïque, national, d'éducation qui lui seul garantira la véritable liberté de l'enseignement et des enseignants.

Y. LUCAS

ATTENTION ! TRANSPORTS SCOLAIRES

Chaque jour de classe, trois cars - MENGUY et LABAT - transportent environ 130 enfants de la commune vers leur école.

Un car s'arrête - les enfants montent ou descendent sous la surveillance d'un accompagnateur. Dans certains pays, les automobilistes, les motocyclistes, s'arrêtent pour permettre d'effectuer ces opérations sans risque. Chez nous, ce système n'est pas en vigueur. Peut-être le sera-t-il un jour.

Les accompagnateurs aident les enfants à traverser la route ou la rue. Mais, malgré leur vigilance, un enfant peut leur échapper. Il nous appartient, à nous tous qui avons l'occasion de croiser ou doubler ces cars à l'arrêt de redoubler de prudence. Quelques secondes accordées à la sécurité des enfants, c'est si peu et cela peut être beaucoup.

MERCI ET MEILLEURS VOEUX POUR

LA NOUVELLE ANNEE

J. MEUNIER

Chaque jour des jeunes piétons sont fauchés sur le bord de la route

Chaque jour des jeunes cyclistes sont bousculés en se rendant à l'école

IL FAUT VOIR

et

Chaque jour des enfants sont blessés en descendant du bus.

ETRE VU

Chaque jour des jeunes cyclomotiristes sont blessés gravement

Chaque jour des enfants,
des adolescents se rendent à l'école...
PENSONS A LEUR SECURITE

A PIED

- marcher sur le bas-côté
- porter des vêtements de couleurs vives ou des autocollants réfléchissants
- éviter de marcher en groupe
- se déplacer calmement, sans chahut.

A BICYCLETTE

- vérifier les pneus, les freins, les écrous
- il va faire NUIT, vérifier l'éclairage, la signalisation
- porter des brassards réfléchissants
- rouler calmement
- ne pas rouler à plusieurs de front.

EN BUS

- à l'arrivée du bus
pas de bousculade
pas de précipitation.
- à la descente : Attention !
du calme !
- ne traverser la rue qu'après le départ du bus !

A VELOMOTEUR

- les pneus et le système de freinage en bon état
- l'éclairage correct à l'avant et à l'arrière
- le casque parfaitement ajusté et bouclé
- le vélomoteur est un véhicule utilitaire, pas un jouet.

CENTRE COMMERCIAL DE CASTEL-NEVEZ

(Extrait d'une étude de la S.E.M.A.E.B.)

La Société d'Équipement et d'Aménagement de la Bretagne (la SEMAEB) réalise le Centre Commercial de la Z.A.C. de Castel-Névez. Les travaux de construction viennent de commencer et devraient être achevés en mai 82.

Ce centre de proximité comprendra, sur 1200 m² de commerces utiles, une surface alimentaire à l'enseigne SUPRA VB (800 m² de vente), une quinzaine de boutiques et une station-service.

LE CENTRE COMMERCIAL DANS L'AGGLOMERATION BRESTOISE

La Commune de PLOUZANE fait partie de la Communauté Urbaine de Brest et a profité très largement de l'extension de l'urbanisation de cette agglomération.

Parmi les communes avoisinantes, PLOUZANE est celle qui connaît la plus forte expansion : de 5167 habitants en 1975, elle compte aujourd'hui plus de 9000 habitants.

Ce développement s'explique d'une part par sa position le long de l'axe Brest-Le Conquet, d'autre part par la création d'une Z.A.C. importante comprenant des équipements publics structurants : C.E.S., Groupe Scolaire, Gymnase, Mairie, Poste, et Gendarmerie.

La croissance rapide de cette population a mis en évidence un manque important de commerces.

Pour y remédier, la collectivité locale a confirmé son intention de rechercher un équilibre entre les trois pôles de la commune (Bourg, Z.A.C., La Trinité).

Aussi, la création d'un équipement commercial de proximité sur la Z.A.C., sur un site très accessible et bien desservi, et implanté au cœur géographique de toutes les populations concernées, est apparue comme un élément essentiel de ce nouveau "centre de vie".

LOCALISATION - ACCESSIBILITE

Le site retenu pour ce projet est situé à 9,5 km du centre de Brest (Place de La Liberté).

Ce centre sera réalisé le long de la déviation du nouveau C.D. 12, à 1 km du centre bourg de PLOUZANE, à 1,8 km du centre de LA TRINITE, et face à la Mairie. La proximité des équipements publics est un atout supplémentaire pour sa bonne fréquentation.

...../.....

Le centre sera parfaitement inervé aussi bien pour les habitants qui demeurent à l'Est ou à l'Ouest de la zone d'urbanisation que pour ceux de PLOUZANE-Bour et de LA TRINITE. La clientèle pourra donc s'y rendre à pied, par les transports en commun, et en voiture.

- les piétons : les entrées du centre commercial s'intégreront dans les cheminements piétonniers prévus dans l'opération.
- les transports en commun : la ligne d'autobus reliant BREST à PLOUZANE par LA TRINITE et la Z.A.C. de Castel-Névez dessert le centre de vie. Un arrêt d'autobus est prévu près de l'entrée du centre commercial.
- la clientèle venant en voiture : un parking d'une centaine de places sera aménagé face aux surfaces de vente. D'autres parkings (100 places environ) seront réalisés dans le cadre de la Z.A.C. : un premier à proximité immédiate des boutiques, un second près de la Mairie.
- enfin, une piste cyclable continue parallèle au C.D. 12, relie le centre commercial à PLOUZANE-Bour et à LA TRINITE.

CARACTERISTIQUES DU CENTRE COMMERCIAL

a)- Conception générale

L'objectif recherché est de constituer un équilibre entre la surface alimentaire, "locomotive" de l'ensemble, et les commerces indépendants spécialisés, ainsi que les services qui l'accompagneront, avec la réalisation d'un ensemble homogène, malgré des activités diversifiées, et parfaitement adapté aux besoins des populations à desservir.

b)- Conception commerciale

Le centre commercial répondra aux critères nécessaires au bon fonctionnement d'un équipement de ce type, qui sont :

- une bonne visualisation du centre pour la clientèle, à partir des accès y conduisant.
- une conception simple et fonctionnelle apportant aux exploitants de boutiques des conditions de travail satisfaisantes à moindre coût.

Dans cet esprit, le parti retenu est celui d'une conception en V, la surface alimentaire se trouvant en position centrale, les boutiques étant réparties sur deux ailes (les activités commerciales donnant sur le seul côté Nord).

Les boutiques mitoyannes les unes des autres seront reliées par une galerie couverte.

Le parking est implanté en façade du centre commercial, la clientèle pouvant stationner directement devant les boutiques.

...../.....

c)- Le programme commercial des boutiques

Sont envisagées en priorité des activités directement complémentaires de la surface alimentaire ou directement liées aux besoins des habitants de la Z.A.C.

- commerces alimentaires : boucherie-charcuterie-traiteur
éventuellement boulangerie-pâtisserie
etc....
- commerces non alimentaires : librairie-papeterie-presse
laine-mercerie
vêtements
chaussures, etc...
- activités de services : pharmacie, optique, photo, pressing, café, restaurant, etc..
- artisanat de service : cordonnerie, coiffure, etc....
- locaux professionnels : pour médecin, dentiste, etc...

La répartition définitive des activités commerciales et des services sera mise au point au fur et à mesure de l'avancement du projet, en tenant compte au mieux des candidatures exprimées et confirmées.

CONDITIONS D'ACCES DES COMMERCANTS - COMMERCIALISATION

Les locaux du centre seront vendus en toute propriété, leurs exploitants devenant co-propriétaires de l'ensemble.

La SEMAEB, maître d'ouvrage de l'ensemble, commercialise les locaux commerciaux créés dans cet ensemble.

S.E.M.A.E.B.
Place Napoléon III
B.P. 2
29284 BREST CEDEX
Tél. 03.26.80

PRESENTATION DU SERVICE SOCIAL POLYVALENT DE SECTEUR

Depuis le 1er novembre 1981, une nouvelle assistante sociale, Mademoiselle PORHEL, a été nommée sur la commune de PLOUZANE.

Madame LE ROUX et Mademoiselle PORHEL se sont partagé le secteur comme suit : Madame LE ROUX assure la partie "mer" de Plouzané, Mademoiselle PROHEL la partie "terre", délimitées par la route du Conquet.

LES PERMANENCES :

Une permanence est assurée toutes les semaines à la mairie par :

- Madame LE ROUX : le 1er jeudi de chaque mois, de 14 h à 16 h.
- Mademoiselle PORHEL : les 2ème, 3ème et 4ème jeudi de chaque mois, de 14 h à 16 H.

Elles peuvent également se rendre à domicile ; il suffit alors de prendre rendez-vous en téléphonant : au Centre de Médecine Préventive : 14, rue Alsace Lorraine à Brest.
Tél. 45.16.54

L'assistante sociale a un rôle d'aide auprès des personnes et des familles (aide matérielle, psychologique, administrative, écoute, etc...).

Elle voit également les assistantes maternelles régulièrement et reçoit les nouvelles demandes d'agrément.

Le Service Départemental de Protection Maternelle et Infantile lui fait part des déclarations de grossesse : l'assistante sociale peut rencontrer les futurs parents pour essayer de répondre aux questions qu'ils se posent concernant la future naissance (préparation à l'accouchement, garde d'enfants, démarches administratives) etc....

Ces tâches ne sont pas limitatives, les assistantes sociales se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

UNE GRANDE SOIREE MUSIC-HALL A PLOUZANE

C'est ce que je propose d'organiser pour l'hiver 82-83 à tous ceux qui aiment chanter, danser : créer la fête, tout simplement !

Pour cette grande soirée music-hall, il faudra des artistes - vous ! - pour faire revivre Maurice CHEVALIER, MISTINGUETTE, OUVRARD, Joséphine BAKER, etc... de la danse : Charleston, French Cancan, etc... des sketches "rétro". Des serveurs "rétro" pour apporter au public installé devant leur table leur consommation. Des techniciens de la sono et de la prise de vue (film). Des musiciens (saxophonistes), etc... Fouillez déjà dans vos archives afin de sortir vos vieux disques ou partitions. Apportez-les à la réunion qui aura lieu le Vendredi 5 Février 81 à 20 h 30, Salle Municipale du Bourg. Je demanderai à une association déjà en place d'absorber cette activité pour un an, ou alors de créer une association provisoire.

Ce sera une soirée de folle gaieté que cette grande soirée "CAF'CONC" ou chacun pourra oublier ses soucis.

Des artistes, des serveurs, des musiciens, des techniciens : chacun aura un rôle dans l'organisation du spectacle qui sera inscrit au prochain calendrier des fêtes fin 82.

Thérèse NOIRET

Animatrice en expressions théâtrales
au Club du Mercredi

L'accroissement de la pression fiscale

(prélèvements obligatoires en % du PIB)

	1965	1975	1979	1980*
Belgique	31,21	41,07	44,89	42,48
Danemark	30,06	41,05	44,08	48,14
France	34,97	37,44	41,16	42,51
Allemagne	31,59	35,88	37,34	37,23
Grèce	20,58	24,84	27,89	—
Irlande	26,02	32,49	33,82	37,54
Italie	27,25	28,88	30,08	—
Luxembourg	30,83	43,57	46,17	47,56
Pays-Bas	35,48	45,80	47,42	46,19
Royaume-Uni	30,80	36,08	34,02	35,91
CEE	30,91	38,02	38,87	—

Source : OCDE

* estimations

LA FISCALITE

EN FRANCE ET

EN EUROPE

La France sera le 5^e pays d'Europe à prélever un impôt sur la fortune

	Abattement minimum	Taux	Rendement en % des recettes fiscales
Danemark (création 1904)	1 million de couronnes (750 000 F environ)	dégressif de 2,2 à 1,1 %	0,52 %
Luxembourg (création 1913)	100 000 F.L. (14 000 F environ), aucun pour les non résidents	0,5 %	1,00 %
Allemagne Fédérale (création 1922)	70 000 DM (167 000 F environ)	0,5 % (pers. phys.) 0,7 % (pers. mor.)	0,93 %
Pays-Bas (création 1892)	43 000 Fl. (env. 93 000 F) pers. phys. 90 000 à 250 000 Fl. (env. 520 000 F) entrepreneurs	0,8 %	0,58 %
France (1982 - projet de loi)	3 millions de F (pers. phys.) 5 millions de F (pers. mor.)	progressif de 0,5 à 1,5 %	0,31 % en 1982

Source : DG

L'impôt sur les bénéfices des sociétés (1981)

(des taux assez proches)

Belgique	46	(taux réduits jusqu'à 33 %)
Danemark	40	
France	50	
Irlande	45	(taux réduits jusqu'à 25 %)
Italie	40	(impôt d'état + impôt local)
Luxembourg	41	(taux réduits)
Pays-Bas	45 à 60	
R.F.A.	38-56	(sur les bénéfices non distribués)
Royaume-Uni ..	52	

Source : DGI

L'évolution des structures d'imposition des pays européens

Poids des différents impôts en % des recettes fiscales (prélèvements obligatoires)

Pays	Cotisation de S. Sociale		Impôt sur le revenu		Impôt sur le patrimoine		Impôt sur les bénéfices des sociétés		Impôt sur la consommation	
	Total		1965	1979	1965	1979	1965	1979	1965	1978
	1965	1979								
Belgique	31,42	28,48	20,51	35,35	3,74	2,78	6,17	6,23	37,20	26,03
Danemark	5,44	1,53	41,40	50,33	8,00	5,87	4,54	3,10	40,82	38,94
France	34,15	42,77	10,82	12,48	4,28	3,43	5,27	4,72	38,42	31,27
Allemagne	26,79	34,07	25,85	28,82	4,85	2,71	7,83	6,02	32,97	28,91
Grèce	28,91	30,37	7,31	11,89	10,32	7,72	1,92	3,48	52,19	45,07
Irlande	6,50	14,34	16,87	30,09	15,10	6,07	9,06	5,75	52,86	43,67
Italie	34,17	38,74	10,95	23,09	7,84	4,28	6,88	8,40	39,05	27,48
Luxembourg	32,19	29,58	24,68	27,30	6,43	5,80	11,00	18,39	24,67	18,08
Pays-Bas	30,82	38,08	27,56	28,80	4,88	4,12	8,03	5,83	28,48	25,09
Royaume-Uni	15,40	17,35	29,82	31,32	14,54	12,19	6,97	7,64	33,00	28,92
Communauté	24,07	27,10	23,13	29,50	7,72	5,26	7,31	7,34	36,34	29,38